

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ASCUP du 11 janvier 2020

L'assemblée générale de l'ASCUP s'est tenue le 11 janvier 2020 à partir de 17h00 dans la salle du Yacht-club de Saint Cyrien. Le président Gilles Glin a ouvert cette assemblée générale en remerciant les autorités municipales de leur présence (Mme Nathalie Pineau, 1ere Adjointe, délégation à l'action économique dont le port et commande publique, Mme Marie-Claude Ducassy-Padros, délégation au tourisme et culture et M. Serge Pallares directeur du port) et présenté ses vœux pour la nouvelle année.

Le quorum d'un tiers des adhérents n'étant pas atteint, conformément à l'article 6 des statuts de l'Association, l'Assemblée s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire.

Président de séance : monsieur Michel Hébrard

Secrétaire de séance : madame Anne-Marie Chevallier

L'ordre du jour comportait les sujets suivants :

- Présentation des résultats du sondage 2019 et réponses aux questions de la salle;
- Le rapport moral du président Gilles Glin ;
- La présentation du programme des activités 2020.
- Le point sur les conférences de l'année 2019 et le programme 2020 ;
- Le rapport financier 2019 ;
- L'approbation du budget 2020 ;
- Questions diverses ;
- Élection de candidats au conseil d'administration

I/Présentation des résultats du sondage, Gilles Glin:

Les résultats détaillés du sondage avec les questions et observations des plaisanciers figurent en annexe 1.

Observations de monsieur Serge Pallares, Directeur du Port

En préambule à son intervention, monsieur Pallares a adressé ses remerciements à Mme Pineau Première Adjointe au maire pour l'excellente collaboration avec les équipes municipales ainsi que pour les relations de confiance établies. Il a ensuite apporté des éclairages sur certaines questions spécifiques mises en avant par les plaisanciers.

- A quoi servent les caméras du port ? Fonctionnent-elles ?
Les caméras fonctionnent et les divers services de police les utilisent dans le cadre des enquêtes judiciaires après réquisition pour la saisie des images.
Les incivilités sont la plupart du temps commises par des plaisanciers.
Le directeur du port demande à chaque plaisancier de se montrer vigilant, pour prévenir et alerter. En résumé, les caméras se révèlent très utiles.

- La propreté des quais de la lagune a baissé selon certains plaisanciers.
Le directeur du port se montre surpris par cette remarque. Il reconnaît que tout n'est pas parfait, qu'il y a des barrages sur les agouilles et que certaines salissures sont le fait de promeneurs, de pêcheurs ou de plaisanciers. Les comportements individuels sont souvent difficiles à changer.
 - L'éclairage du ponton K serait en panne depuis plusieurs années.
Le directeur du port indique que c'est une affirmation erronée, qu'il y a environ 2 mois des spots ont été dégradés mais qu'ils ont été remplacés.
 - Pour certains plaisanciers, les horaires d'ouverture du pont tournant ne sont pas adaptés. Exemple en hiver la dernière ouverture est programmée à 16 h 30.
Le directeur du Port propose à l'Ascup de faire des propositions de modification si elles sont jugées nécessaires par l'association. Il les étudiera avec attention et proposera aux élus, si possible, une modification dans la limite des moyens en personnels du port.
 - La prolifération des ragondins.
Il existe des règles pour détruire les nuisibles. Certains plaisanciers et autres estivants apportent à manger et des affiches ont été mises en place sur les pontons pour alerter et sensibiliser les plaisanciers. Un contrat a été passé avec fédération départementale des chasseurs et trois cages de de prélèvement ont été installées.
- La notoriété nationale du directeur du port permet elle l'obtention de subvention ?
Le directeur du port indique que près d'un million d'euros de subventions ont été obtenus et qu'un million d'euros a été emprunté à taux 0%, mais les charges sont lourdes. Ces ressources ont permis le financement de la capitainerie, du quai des pêcheurs et du travel lift.
- La réouverture du Grau est-elle réaliste ?
Pour le directeur du port, il faut ouvrir la réflexion. La nécessité de développer le port est une réalité et le pont tournant n'est pas une solution à long terme. Depuis les travaux d'installation en 1979, il a connu des pannes récurrentes.
 - Les feux de l'entrée du port ne sont pas assez visibles, notamment par temps de brouillard de jour.
Les feux d'entrée de port sont gérés par le service des Phares et Balises qui est rattaché à la Direction Interrégionale à la Mer. Une demande a été faite pour augmenter la puissance des feux d'entrée mais la réponse a été négative. Le dispositif actuel est conforme à la réglementation.
 - Les prix des carburants à la pompe du port sont plus élevés que dans les stations-services.
Le souhait d'obtenir des tarifs équivalents à ceux des stations-service ne paraît pas réaliste, car la quantité vendue par la station du port est trop peu élevée pour obtenir le même tarif.
Le port fait un bénéfice minime de 0,5 centime par litre pour couvrir ses charges.
- Le comportement de certains pêcheurs qui ne respectent pas le passage les plaisanciers et occasionnent ponctuellement des dommages aux bateaux.

S'il y a identification du pêcheur qui a causé un dommage et plainte d'un plaisancier, le directeur du port se porte partie civile. La mise en danger d'autrui est mise en avant et le parquet exerce le plus souvent des poursuites.

Les caméras de vidéosurveillance sont visionnées par les enquêteurs pour concourir à l'identification de l'auteur et établir des éléments de preuve.

Le directeur du port souligne qu'il n'a pas de compétence de police et considère qu'il serait souhaitable, à l'échelon national, que l'on étende la compétence des directeurs de port au moins dans le champ de la police administrative.

Il incite chaque plaisancier victime d'incivilités à les signaler au plus vite à la capitainerie, parallèlement à toute démarche vers les services de la gendarmerie.

Certains plaisanciers demandent davantage de poubelles et surtout qu'elles soient ramassées.

Mme Pineau indique qu'elle prend en compte cette demande qui sera étudiée dans le cadre de l'aménagement du port. Elle précise que des conteneurs sont répartis tout le long des quais avec des dispositifs de tri sélectif mais les plaisanciers doivent aussi faire l'effort de se déplacer vers ces points de collecte qui ne peuvent être installés, vu leur taille, à chaque entrée de ponton.

II/Rapport moral du président de l'ASCUP, Gilles Glin:

Voir annexe n°2

Approuvé à l'unanimité.

III/La présentation du programme des activités 2020.

Voir annexe n°3 ;

Approuvé à l'unanimité.

IV/Bilan des Conférences 2019 et conférences envisagées pour 2020 par Louis Salvignol :

En 2019, l'ASCUP a organisé 3 conférences :

Le 16 mars 2019 conférence du docteur COTE sur la médecine d'urgence à bord.

Le 18 mai 2019 conférence sur le parc marin par monsieur Bruno Ferrari, adjoint au directeur du parc.

Le 12 octobre 2019, conférence du docteur François Brun sur les Phares et Feux de Port la Nouvelle à Cerbère.

Ces conférences ont été très suivies en raison des thèmes abordés et de la notoriété des intervenants.

Deux conférences sont arrêtées pour 2020.

La première, le 7 mars 2020, avec le docteur Patrick COTE sur l'utilisation de la médecine embarquée et la seconde par le docteur François Brun le 16 mai 2020 sur les épaves en Méditerranée. Le sujet de la conférence du 10 octobre n'est pas encore arrêté.

V/Le rapport financier 2019 :

Mme Nadine Bouzan, trésorière de l'ASCUP, a commenté les tableaux de synthèse présentés en séance.

Voir annexe n°5 ;

Approuvé à l'unanimité.

VI/Le budget 2020 :

Voir Annexe n°6

Approuvé à l'unanimité.

VII/Questions diverses

Compte tenu des échéances électorales de mars 2020, l'ASCUP demandera une audience aux candidats déclarés à cette élection afin de prendre connaissance de leurs projets vis-à-vis de la gestion portuaire.

Leurs réponses seront communiquées aux navigateurs de plaisance du port de Saint Cyprien avant les échéances électorales.

VIII/Composition du CA :

Aucune candidature nouvelle n'a été exprimée. Le CA reste composé de 12 membres.

Monsieur Gilles Glin ne souhaitant pas se représenter au terme de son mandat de 3 ans, le conseil d'administration a pris acte de la candidature à ce poste de monsieur Jean-Pierre Bouzan et l'a élu président de l'ASCUP.

Le président clôture l'assemblée générale ordinaire.

Président de séance : M. Michel Hébrard.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Chevallier